

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 11 (1965)
Heft: 6-7

Artikel: Bravo Marseille!
Autor: N.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Modeste contribution aux "Journées des Suisses de France"

Les Jeunes

A l'occasion du Congrès des 15 et 16 mai 1965, les « Jeunes Suisses de Marseille » se font une joie de souhaiter la plus cordiale bienvenue dans la cité phocéenne, aujourd'hui métropole provençale, à M. l'Ambassadeur de Suisse en France et à MM. les délégués de l'Union des Suisses de France. De même, leurs vœux les plus chaleureux s'adressent aux personnalités de l'Administration Fédérale qui ont bien voulu honorer de leur présence cette importante manifestation.

A tous, ils souhaitent un heureux séjour dans le grand port méditerranéen et espèrent vivement que leurs travaux seront couronnés de succès pour le plus grand profit des relations franco-suisse d'une part et des relations entre la Suisse et ses enfants expatriés d'autre part.

Les « Journées des Suisses de l'Etranger 1965 » ont pour thème : « Présence de la Suisse à l'Etranger » ; cette présence, nous le savons, revêt des formes multiples et, à cet égard, l'action de la cinquième Suisse, sans être actuellement négligeable, peut et doit encore être largement développée ; en effet, l'expérience montre fréquemment que la vie tant nationale qu'internationale de notre pays est peu ou mal connue, souvent déformée et c'est à nos compatriotes à l'étranger qu'il appartient, en premier lieu, de remédier à cet état de choses. Nous devons tous en être conscients.

Le « Groupe des Jeunes Suisses de Marseille » poursuit un tel but et à ce titre, permettez-nous de vous le présenter brièvement tout en lui gardant sa place bien modeste et particulière :

Fondé le 18 novembre 1961 à l'initiative de la Fédération des Sociétés Suisses de Marseille, dont il ne constitue que la jeune image, le Groupe des Jeunes se compose pour les deux tiers de membres suisses et pour un tiers de sympathisants français, tous âgés de 15 à 25 ans. Son organisation interne est prévue par un règlement intérieur, soigneusement élaboré par les intéressés eux-mêmes.

Un local de club, élégamment décoré, a été mis gracieusement à la disposition du Groupe des Jeunes par ses aînés de la Fédération au premier étage de la Maison Suisse, sise 7, rue d'Arcole, en plein centre de Marseille. Ouverte chaque samedi après-midi, cette salle de réunion accueille dans une ambiance helvétique non seulement les membres du Groupe, mais encore nos jeunes compatriotes de passage : discothèque, tables de « jass », revues

suisse, jus de fruit et « fendant », autant de moyens pour y passer un excellent 5 à 7.

Voici enfin une courte revue des principales activités du Groupe des Jeunes durant la saison hiver-printemps 64-65 :

— une série de trois conférences, à savoir : « La Suisse et l'Armement Atomique », « Les modes de règlement des conflits collectifs du travail en Suisse », « La Neutralité est-elle une notion périmée ? » ;

— un « Rallye-Surprise » qui a permis à une centaine de joyeux participants d'admirer les beautés pittoresques de la banlieue marseillaise et de la campagne provençale ;

— de nombreux après-midi et soirées dansantes qui jouissent d'une réputation de bon aloi auprès de la jeunesse marseillaise en raison d'une rigoureuse sélection des invités ;

— la « Fondue Annuelle » du Groupe des Jeunes qui connaît un succès croissant ;

— le service de table bénévole et traditionnel à l'occasion du Repas de Nouvel-An offert à nos compatriotes âgés et isolés ;

— une part active aux diverses manifestations organisées par les Sociétés Suisses de Marseille.

Humblement mais effectivement, le « Groupe des Jeunes Suisses de Marseille », dans la limite de ses moyens, pense agir ainsi dans l'intérêt même de notre pays ; nous savons que les grandes tâches ne sont jamais faites que d'une multitude de petites besognes et ces besognes sont les nôtres car elles assurent la permanence de la « Présence Suisse à l'Etranger ». Puissions-nous nous en souvenir !

Avec les compliments très sincères des Jeunes Suisses de Marseille à tous leurs compatriotes établis en France.

Historique de la Maison Suisse

MONSIEUR L'AMBASSADEUR, MONSIEUR LE CONSUL GÉNÉRAL, MESSIEURS LES PRÉSIDENTS, MESDAMES ET CHERS COMPATRIOTES.

C'est en qualité de Président de cette Maison Suisse qui a la joie, le plaisir et j'avoue la fierté de vous recevoir dans ses murs et sa belle salle rénovée que je me permets de vous adresser ces quelques mots sur l'histoire de notre hôte et les conclusions à en tirer.

Cette maison suisse de Marseille qui nous reçoit à l'occasion du congrès de l'Union des Suisses de France a été créée en 1926 par un groupe de Suisses établis à Marseille.

Avant, ce qu'on appelle « La grande guerre » 1914-1918, les diverses Sociétés suisses de Marseille avaient chacune, leur local particulier.

MARSEILLE !

En 1925, sous l'initiative de MM. Angst et Brack, l'idée d'achat d'un immeuble est lancée et malgré le risque de cette décision, les souscripteurs de l'époque arrivent à la conclusion de l'achat de cet immeuble, 7, rue d'Arcole à Marseille, ou vous avez le plaisir, je l'espère, de tenir votre assemblée.

La souscription permettant la ratification de cet achat, il manquait 5.000.— (qu'il fallut emprunter) sur les 485.000.— représentant le montant de cette opération. Ces 5.000.— furent rapidement remboursés et notre maison Suisse existait ! La première en France, sauf omission de ma part.

La séance inaugurale eut lieu le 24 avril 1926, alors que les locaux n'étaient pas encore complètement achevés. Au cours de cette cérémonie, le Sénateur-Maire de Marseille à l'époque, le D^r Flaissières, avait tenu à assister à cette inauguration et invitait le lendemain les dirigeants de nos Sociétés à une réception à la Mairie de Marseille.

Depuis cette date, avril 1926, nous avons eu la joie de recevoir dans « notre Maison Suisse », bon nombre de personnalités marquantes, je n'en citerai que quelques-unes relevées sur notre livre d'or :

— Les Conseillers Fédéraux, Schulthess, Petitpierre, Stückli.

— Le Préfet des Bouches-du-Rhône (1947), M. Delfini.

— Le Général Mangin, Le Ministre Dunant.

— MM. les Consuls de : Angleterre, Belgique, Cuba, Espagne, Italie, Mexique, Norvège, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

— Diverses Sociétés suisses de : musique, chorale, navigation, pontonnier, journalistes, etc.

et plus récemment :

— Le Général Guisan, M. le Ministre Burckhardt accompagné de M. Soldati.

et enfin ces jours-ci :

— La 2^e visite de M. Soldati, Ambassadeur de Suisse en France, M. le Consul général Thiebaud, Messieurs les Consuls de Lille et de Nice. MM. Jaccard, Bovey, Chopard et de tous les délégués aujourd'hui présents et nombreux qui assistent à ce congrès.

Messieurs, tout ceci, peut-être un peu long, pour arriver à cette conclusion :

Avec de la bonne volonté, de l'abnégation et de l'effort l'ensemble d'une colonie Suisse peut arriver à avoir « sa Maison Suisse » dans la région où elle est établie.

Et je veux terminer, en n'oubliant pas de remercier et d'adresser, en ce qui nous concerne, un souvenir reconnaissant et ému à nos prédécesseurs qui ont eu la force, la volonté et la persévérance nécessaires pour arriver à cette réalisation.

Et je vous demande MM. les Présidents, et ce dans l'intérêt de la vie de nos colonies, de vous attacher à cette

œuvre, certes difficile pour certaines régions, en vous souhaitant de pouvoir réaliser et créer dans vos colonies respectives, ce que nous appelons à Marseille « Notre Maison Suisse ».

*

**

O. Blanc, Président de la Société Immobilière de la Maison Suisse.

7^e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION DES SUISSES DE FRANCE

En présence de M. A. Soldati, ambassadeur de Suisse en France, et président d'honneur, de M. R. C. Thiebaud, consul général de Suisse à Marseille, de M. M. Jaccard, premier chef de Section au Département politique fédéral, chef du Service des Suisses de l'étranger, de M. A. Joseph, consul de Suisse à Lille, de M. E. Gubler, consul de Suisse à Nice, de M. J.-P. Bertrand, vice-consul de Suisse à Marseille, de M. T. Chopard, Président central de la Nouvelle Société Helvétique, de M. R. Bovey, du Secrétariat des Suisses à l'étranger, et de nombreux délégués et participants des Sociétés suisses de France.

C'est à Marseille qu'eut lieu la 7^e assemblée générale de l'Union des Suisses de France. Sous la présidence de M. A. Biedermann, président de la Fédération des sociétés suisses de Marseille, elle fut admirablement organisée par l'ensemble des sociétés suisses de la capitale phocéenne.

L'Assemblée fut déclarée ouverte par M. Biedermann qui prononça quelques mots de bienvenue. Puis, M. Soldati prit la parole en disant que l'organisation d'une telle réunion était saine, qu'elle s'était rodée petit à petit et souhaita que celle de Marseille fasse preuve de conciliation, de bienveillance, les questions à traiter étant nombreuses, les voies du législateur et de l'administration étant un peu lentes, il convenait de ne rien précipiter. Il ajouta qu'il ne fallait pas attendre des miracles aussitôt après les réunions et que lorsqu'on était engagé dans un processus, il importait d'en accepter les règles du jeu et de faire preuve de patience.

Puis, l'on procéda au vote des délégués chargés de représenter l'ensemble des sociétés suisses de France à Berne, auprès du Secrétariat des Suisses de l'étranger. M. Gruaz, de Lyon, obtint 72 voix, M. Zryd, de Toulouse, 68, M. Dreyer, de l'amicale suisse ledonienne, 61, M. Reichert, de Marseille, 62, M. Poulin, de Paris, 39. Il convient toutefois de préciser que ces élections ne se déroulèrent pas comme les années précédentes où l'on mettait d'office les délégués sortants sur la première liste. D'autre part, les différentes sociétés de Paris, lors de la séance précédant l'assemblée générale de l'U.S.F. avaient omis de mettre cette question à l'ordre du jour, ce qui fut particulièrement regrettable, cette carence devant créer une certaine confusion dans l'esprit de quelques délégués.

REVISION, CONSTITUTION

Un long débat sur la révision de l'article de la Constitution devait suivre. M. Bovey insista particulièrement sur le fait qu'il fallait avoir beaucoup de patience, ne rien bousculer car on ne modifie pas la Constitution de but en blanc, d'autant plus que ce message doit être non seulement approuvé par le Département politique fédéral, mais également mettre d'accord tous les membres du Conseil fédéral avant d'être soumis au Parlement, procédure qui prendra six mois, puis sera suivie d'une votation populaire à une double majorité, majorité des votants et majorité des cantons. Il faut également préciser, rappela M. Bovey que ce sont les Suisses du pays qui voteront et non les Suisses de l'étranger. Par conséquent, il reste également une œuvre d'information à faire. Ensuite, Maître Poulin devait souligner le caractère moral de cette modification « afin que nous nous sentions véritablement de chez nous ». M. d'Orelli, fort à propos, déclara qu'une des formes de persuasion des Suisses de l'étranger consistait à souscrire en masse au Fonds de solidarité. Or chacun sait que les Suisses de France sont dans ce domaine en minorité. M. Zryd réclama le droit de vote car, dit-il, les Suisses de l'extérieur voient parfois mieux les affaires du pays, M. Keller, du Groupe d'Etudes de Paris, demanda comment l'on envisageait la propagande en faveur de cette votation. M. Bovey lui répondit que cette tâche allait se préciser dans un avenir très proche, qu'un comité de personnalités marquantes serait formé et que des contacts seraient pris avec la presse, la radio et que des conférences réuniraient les dirigeants de partis politiques et syndicats. Bref, une vaste campagne de propagande serait organisée afin que tout soit mis en œuvre pour aboutir à un résultat favorable.

(A ce propos, la rédaction du Messenger est heureuse de souligner à ses lecteurs que « l'Illustré », dans son numéro du 1^{er} août, a publié à son instigation une vaste enquête sur ce problème. L'auteur de cet article a toutefois tout simplement oublié de parler du « Messenger Suisse de France », disant qu'il existait un journal suisse à Londres et six en Amérique. A tout seigneur, donc, tout honneur).

FONDS DE SOLIDARITE

M. Bovey parla longuement du Fonds de solidarité en apportant quelques précisions sur l'activité de cet organisme. 10.000 membres en font partie. Jusqu'ici 200 personnes ont reçu deux millions de francs mais, hélas, le Fonds est actuellement déficitaire : F 600.000.— Il faut donc intensifier la propagande parmi tous les Suisses de l'étranger. Une société suisse, peut, par exemple, fort bien être membre du Fonds de solidarité.

BIENS FONDS

M. Gruaz fit un vaste tour d'horizon sur ce problème, tenant compte de la position du Conseil fédéral et de la pétition des Suisses de l'Italie tendant à supprimer cet arrêté. Il souligna que cette mesure ne visait pas à inter-

dire la vente d'immeubles, mais à les maintenir à un niveau supportable ; que l'arrêté fédéral ne serait pas modifié pour des raisons juridiques et qu'il fallait être également prudent afin que des mesures de rétorsion ne soient pas appliquées dans les pays étrangers à notre égard. Il convenait de rester objectif car l'on peut considérer que les autorités cantonales nous appliquent un traitement de faveur dont on ne peut qu'être satisfait. Il exprima le désir qu'il soit notifié au bureau du Secrétariat des Suisses de l'étranger à Berne d'avoir à confirmer de bien vouloir arrêter toutes les démarches tendant à modifier cet arrêté fédéral.

M. Bovey enregistra ce vœu, mais rappela que la pétition était déposée et qu'on ne pouvait la retirer. M. Soldati demanda à ce que le procès-verbal notifie le désir favorable à la reconduite du dit arrêté.

LOIS SOCIALES

M. Vanoni, de Monaco, fit remarquer qu'aucune réciprocité n'existait entre la Suisse et la Principauté de Monaco sur le plan social, les Suisses y étant privés de la retraite des cadres et de la sécurité sociale. Il lui fut répondu que cette question était à l'étude et qu'il eût à prendre contact avec le consul de Nice. M. Reichert devait également dire que les rapatriés suisses d'Algérie avaient beaucoup de peine à se faire reconnaître en France et demanda à ce que l'attention des autorités fédérales soient attirées sur ce problème. M. Jaccard lui répondit que le problème était connu à Berne, qu'il était extrêmement compliqué et qu'une enquête était en cours avec mission diplomatique.

PRESENCE DE LA SUISSE DANS LE MONDE

M. Chopard fit un brillant exposé sur la présence de la Suisse dans le monde, thème des débats des Journées des Suisses de l'étranger qui se déroulent à Soleure et dont nous citons quelques passages ayant particulièrement retenu notre attention :

« Négligeant ses aspects matériels, il devait dire : je n'aborderai donc ni les problèmes techniques de l'information, de la propagande, des échanges commerciaux, ni la contribution à notre rayonnement des services que nous rendons sous le couvert de la neutralité et de la Croix-Rouge, ou par le biais de l'aide aux nations en voie de développement.

— Ce qui importe au premier chef, c'est la situation morale du pays, la santé de l'esprit public et des institutions. Si l'état du pays révèle des déficiences il y aura, dans tout ce que nous pourrions entreprendre pour soutenir et renforcer le renom et l'audience de la patrie à l'extérieur, quelque chose qui sonnera faux et que l'étranger ne tardera pas à déceler. Il ne s'en fait d'ailleurs pas faute, maints jugements que l'on porte sur nous le confirment.

— Le temps n'est plus où nous croyions être, en toute quiétude, sans réserve, cette démocratie-témoin qu'André Siegfried décrivait avec une sympathie étonnée au lendemain de la guerre et qui lui apparaissait comme une

rétrospective consolante des temps regrettés, mais révolus. Dans cette admiration se glissait cependant un doute : « Mais cette différence de niveau, de température, de position, disait-il, crée pour ce pays le plus grave des problèmes, celui de savoir si l'on peut rester normal tout seul, quand tout se bouleverse autour de nous. »...

— Tel qu'il est, avec toutes ses virtualités diverses, toutes les chances réelles qu'il offre de concilier pleinement les impératifs de la société nouvelle et les exigences humaines et civiques d'assurer la sauvegarde de l'humaine dignité, notre fédéralisme demeure une formule d'avenir... » (*Vifs applaudissements*).

M. Keller, du Groupe d'Etudes de Paris prit à son tour la parole pour rappeler que la première tâche du Groupe avait été celle de mettre l'accent sur l'apport qu'il pouvait assurer à la patrie et qu'il avait été fort surpris d'apprendre à Berne que l'on se posait la question de savoir si les Suisses de l'étranger représentaient une plus-value ou un préjudice. Une vive discussion s'ensuivit, l'ambassadeur déclarant qu'il n'avait jamais entendu telle déclaration. Ce problème fut mis à l'étude et le Groupe de Paris fut chargé de la réaliser.

COOPERATIVE DU CAUTIONNEMENT

Maître Poulin fit son rapport sur la Coopérative du cautionnement des agriculteurs et commerçants. Ayant constaté que les étrangers en Suisse bénéficiaient du crédit suisse, il avait demandé à Berne s'il n'était pas possible d'intervenir auprès des autorités françaises. Malgré ses nombreuses démarches, pour des raisons juridiques et financières, on lui fit comprendre qu'il n'en était pas question. La réponse du conseiller fédéral Bonvin qui avait promis d'intervenir, après un long délai, fut également négative. Bien qu'il exista une réciprocité, le Département politique fédéral déclarait que cela ne paraissait pas s'imposer. Problème épineux dont la solution sera à longue échéance et comme M. Soldati devait le souligner, il serait imprudent de se faire trop d'illusion à l'heure du Marché commun.

Le problème de la nécessité de réunir chaque année l'assemblée de l'Union des suisses de France fut posé. Malgré l'intervention des sociétés de Paris, M. Bellval,

du Groupe d'Etudes, ayant constaté que le nombre des participants allait d'année en année en diminuant, il fut décidé de maintenir le rythme annuel de cette manifestation.

DISTRACTIONS

Le côté divertissement fut marqué le vendredi soir par une grande réception donnée à la Maison Suisse de Marseille réunissant différentes personnalités françaises et suisses. Précédé d'une cordiale réception chez le consul de Suisse et Mme Thiebaud dont c'était l'une des dernières invitations avant leur départ pour le Canada, le déjeuner de travail eut lieu toujours à cette Maison Suisse dont Paris devrait s'inspirer.

Excellent menu. Service agréable. Le soir, un banquet réunissant jeunes et moins jeunes connut un plein succès. A cette occasion, soulignons le dynamisme de la relève, ces jeunes dont on dit souvent qu'ils se désintéressent de leur pays. Eh bien, Marseille nous a donné la preuve du contraire. — Noté au passage dans l'une des salles deux citations : « La concorde grandit les plus petites choses et la discorde ruine les plus grandes. » « Seid einig, genug ist nicht genug. » Ne l'oublions pas !

Le dimanche, éclatant de soleil, devait nous trouver réunis à cette admirable Maison Suisse de retraite où les anciens coulent de paisibles journées au milieu des fleurs, des pins maritimes et des palmiers. Un vin d'honneur fut offert dans le local de la société du Grutli qui se trouve à l'entrée de cette propriété. Ensuite, par car, on se rendit à Bandol où, sur l'île de M. Ricard, un remarquable déjeuner nous fut servi. Ambiance détendue des plus gaies. En pouvait-il être autrement entre amis et au bord de la Grande Bleue ? Malgré l'absence vivement remarquée de nombreux consuls, mesure d'économie exigée par Berne qui ne se renouvelera pas l'année prochaine, nous a promis l'ambassadeur, cette 7^e réunion des Suisses de France fut riche d'idées, de contacts, et de joies. Bravo Marseille ! Merci pour votre accueil. Votre tâche ne fut pas toujours facile, nous le savons par expérience. Elle vous coûta de nombreuses heures de travail et de veille, mais la réussite fut totale.

N. S.

**l'Afrique,
le Proche-Orient,
l'Extrême-Orient
l'Amérique du Sud**

par
Le Convair 990 CORONADO
Le jet le plus moderne du monde
SWISSAIR

PARIS, LYON, NICE, STRASBOURG et tous agents IATA de voyages et de fret